

# L'HOMME DE LA ROCHE. CHRONIQUE



DE LA VILLE DE LYON,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.  
Pour six mois . . . 8  
Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal,

Rue Mercière, 58 au 1<sup>er</sup>.

ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1<sup>er</sup>. Une boîte est placée à la porte.

On rendra compte de tous les ouvrages dont 2 exemplaires seront déposés au Bureau.

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces. — Lithographies, etc.

## CHRONIQUE LOCALE.

Une circulaire de M. le préfet à MM. les maires du département, prescrit l'exécution d'une ordonnance royale, en date du 30 novembre dernier, relative à la levée des jeunes soldats de la classe de 1839, et portant que les tableaux de recensement de cette classe seront ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1840, et publiés, ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 9 et 16 février 1840.

L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le 23 mars suivant.

Un arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 5 février, enjoint à tous les propriétaires, fermiers, grangers ou autres cultivant ou faisant valoir des propriétés rurales dans le département, de procéder à l'échenillage des arbres, arbustes, haies ou buissons, dans les vingt jours, à partir de la présente ordonnance, sous peine d'amende.

Par un autre arrêté, daté du même jour, et émané de la même autorité, l'exercice de la chasse sur les terres non closes, même en jachères, est interdit dans le département du Rhône à partir du 20 février présent mois.

Il n'est rien changé à la faculté accordée à tout

propriétaire ou possesseur, autre qu'un simple usager, de chasser en tout temps dans ses propriétés séparées par des murs ou des haies vives d'avec les héritages d'autrui, non plus qu'à la faculté de chasser sans chiens courants dans les bois et forêts.

Les autres dispositions de cet arrêté sont les mêmes que celles adoptées chaque année à cette occasion.

L'appel des militaires et des jeunes soldats de la réserve, en vertu d'un arrêté du préfet, aura lieu à Lyon, dans la caserne de la gendarmerie, le premier mars pour les premiers et sixième canton, et le huit mars pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> cantons.

Un avis de M. le sous-intendant militaire fait connaître que le lundi 24 février présent mois, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à quatre adjudications de travaux dépendant du génie militaire, et relatifs aux fortifications qui entourent cette place. On peut prendre connaissance au secrétariat de la mairie des devis et cahier des charges ayant pour objet ces différents travaux.

Dans sa séance du 6 février, le conseil municipal de Lyon a approuvé l'acquisition faite au nom de la ville, d'un terrain nécessaire à l'agrandissement du cimetière de Loyasse, et d'une maison qui en dépend, au prix de 32,300 fr.

Dans la même séance, le conseil a approuvé aussi l'acquisition, au prix de 88,600 francs, de deux maisons situées à l'angle de la place de la Feuillée, et du quai d'Orléans.

Une commission a été nommée par le conseil municipal pour examiner les réclamations des locataires du grenier à sel, contre divers entrepôts établis par des particuliers.

La caisse d'épargne a reçu dimanche dernier la somme de 43,470 francs versée par 913 déposants; elle a remboursé 32,216 fr. à 126 personnes. 86 nouveaux livrets ont été remis.

La condition des soies a placé samedi dernier son numéro 247 du mois courant.

La quantité de soie représentée par les 912 numéros que cette même condition a reçus durant le mois de janvier, s'élève à 60,376 kilogrammes.

Les affaires en soie sont toujours difficiles et lentes, ce qui maintient la faiblesse des prix, sans faire redouter pourtant une continuation de baisse. On peut même concevoir des espérances d'amélioration d'après les nouvelles d'Amérique qui semblent laisser entrevoir la prochaine reprise des transactions.

Nous avons reçu les plaintes de plusieurs habitants de la Croix-Rousse, relativement à un abus

## FEUILLETON.

### Souvenirs d'Afrique.

UNE MAUVAISE RENCONTRE.

Il est des gens qui veulent des émotions à tout prix : les Anglais, par exemple, sont renommés pour leur humeur aventureuse, et l'on en a vu s'exposer de gaieté de cœur à des dangers imminents, pour faire trêve à la monotonie de leur vie, pour retremper dans des émotions saisissantes leur humeur triste et mélancolique. Je ne sais si un tel remède est bon contre le spleen : je laisse aux gens plus instruits que moi dans la connaissance du cœur humain, de décider cette question.

Toujours est-il que je ne partage pas la manie de ces coureurs d'aventures qui journellement quittent le sol humide et froid de l'Angleterre pour assister comme acteurs, dans les gorges de l'Appennin, à des scènes de brigands; il faut avant tout, quand on est possédé de cette rage, avoir assez de fortune pour faire l'abandon bénévole de sa bourse ou de sa montre aux bandits, qui, au dire de bien des personnes dignes de foi, ne sont pas si diaboliques qu'ils sont noirs. Ce seul motif m'aurait tenu en garde contre une pareille fantaisie, attendu que je n'ai jamais connu le superflu, mais que bien souvent, au contraire, j'ai

manqué du strict nécessaire.

Cependant, quoique ne cherchant pas d'aventures, il m'en est advenu parfois d'assez piquantes, parfois aussi d'assez terribles, pour ne pas souhaiter d'en être gratifié de semblables par la suite.

Celle que je vais raconter est encore présente à ma mémoire; d'abord elle est récente, et puis elle est si riche d'émotions que de ma vie je ne l'oublierai.

La voici :

Campé dans la plaine de Messerghin, point militaire éloigné d'Oran de quatre lieues environ, le régiment de spahis dont je faisais partie n'était pas encore installé complètement dans cette position. Les escadrons de guerre étaient au camp, tandis que l'état-major habitait la ville. Chaque jour de prêt, les maréchaux-des-logis chefs des quatre escadrons détachés étaient obligés de se rendre à Oran pour recevoir la solde des mains du capitaine trésorier, et de revenir ensuite pour payer la troupe.

Bien que nous fussions en pleine paix, et que les communications du camp à la ville fussent aussi sûres qu'on pouvait le désirer, le colonel avait donné l'ordre que les quatre maréchaux-des-logis chefs partissent ensemble, pour éviter aux nombreux Arabes que l'on rencontrait à tous moments sur les routes, la tentation de nous enlever la paie du régiment.

Cette mesure était sage, car, toujours escortés par nos ordonnances, nous n'avions aucun dan-

ger à courir; huit hommes bien armés et bien montés présentaient assurément une force suffisante pour tenir en respect les maraudeurs des Beni-Amer, que le hasard pouvait amener sur nos pas.

Par une circonstance indépendante de ma volonté, il arriva qu'un jour de prêt je ne pus partir avec mes camarades. L'arrivée à Oran d'un ancien condisciple, comme moi enrôlé volontaire sous les drapeaux, et venu en Afrique pour fuir la monotonie de la vie de garnison, m'avait retenu en ville plus tard que de coutume.

Nous ne nous étions vus depuis long-temps; c'était pour moi un devoir de traiter cet ami, car on ne cause jamais si bien de son pays que le verre à la main. Je tenais à lui prouver que, quoique dans un pays à peu près sauvage, on pouvait néanmoins s'y procurer toutes les douceurs de la vie. J'avais donc commandé, en son honneur, un dîner délicat chez le plus fameux traiteur d'Oran.

Les vins n'avaient pas été épargnés, le champagne surtout. Aussi nos têtes s'étaient-elles échauffées à force de nous porter des santés en souvenir de la France.

Quelque pénible que fût pour moi le moment de la séparation, j'avais cependant conservé assez de raison pour ne pas perdre de vue mon devoir. Nous nous séparâmes en nous disant : au revoir, et sautant sur mon cheval que mon spahis tenait en main à la porte de l'hôtel, je partis au galop pour le camp de Messerghin, non sans faire crier

et à des scènes scandaleuses qui se passent chaque jour sur la place des Bernardines, vis-à-vis la caserne militaire.

Il existe dans cette caserne une salle de police qui ne reçoit du jour que par des meurtrières donnant sur la place. Or, depuis le matin jusqu'au soir, les soldats punis et enfermés dans cette salle ne font qu'insulter toutes les personnes qui passent, et vomissent contre elles les injures et les plaisanteries les plus grossières. Les gens respectables ne sont point à l'abri de ces insultes; les femmes mêmes et les jeunes filles semblent particulièrement exciter les militaires.

Il a déjà été porté plainte, nous a-t-on dit, à ce sujet, mais l'autorité est restée sourde. Nous espérons qu'elle écoutera la voix de la presse en portant un prompt remède à des actes aussi immoraux.

Au dernier bal par souscription, du Grand-Théâtre, deux membres de la chambre des députés ont été insultés et provoqués en duel, par un sieur \*\*\*; mais grâce à l'intervention de M. le commissaire de service au bal, cette provocation n'a pas eu de suites fâcheuses.

Le 8 de ce mois, une malle a été volée chez le sieur B..., cabaretier, et père des sociétaires boulangers. On ignore l'auteur de ce délit.

Dans la nuit du 9 au 10, un vol de plusieurs outils a été commis à l'aide d'effraction, dans une échoppe, place de la Feuillée. Cette échoppe appartient au sieur Suzon.

Lundi, 10 courant, ont eu lieu les obsèques de M. Antonio Boudin, négociant. Le convoi est parti de la place des Célestins, 8.

M. Boudin, qui est mort à la suite d'une maladie aussi courte que douloureuse, emporte dans la tombe les regrets et l'estime des nombreux amis qu'il s'était attachés autant par son caractère que par ses relations commerciales.

Le 10 de ce mois, à huit heures et demie du matin, le feu s'est manifesté montée des Capucins, 13, chez le sieur Coste, fabricant d'ouates; des secours prompts et activement dirigés, ont arrêté les progrès de cet incendie, qui n'a pas eu de suites graves.

Mardi, dans la journée, des voleurs ont enlevé une pièce de toile devant la porte d'un marchand de rouennerie, demeurant sur le quai de la Charité.

Après moi maints individus que ma course précipitée dans la principale rue d'Oran avait failli renverser.

Jusqu'à ce que nous eussions atteint le bloc-kas du ravin, dernière limite de la place, je ne cessai de tourmenter mon pauvre cheval qui, docile à l'éperon, semblait avoir des ailes. Il fallut nous arrêter au qui vive de la sentinelle placée en vedette; mais bientôt nous reprîmes notre course, en faisant des temps d'arrêt pour laisser souffler nos montures.

Le grand air et la rapidité du voyage m'avaient un peu calmé. Arrivé sur un mamelon qui domine la plaine du côté du Figuier, dans la direction du lac Seghba, je mis mon cheval au pas, et mon spahis, qui avait ma pipe appendue à l'arçon de sa selle, me la présenta toute prête.

Ce spahis, qui me servait d'ordonnance depuis mon arrivée au corps, était bien l'être le plus bourru que je connusse. Il m'était sincèrement attaché, mais plus sincèrement encore à mon cheval; aussi lui avais-je laissé prendre un ton de familiarité que ne comportait pas la discipline militaire, mais qu'il avait le bon esprit de n'employer qu'en dehors du service.

— Vous avez mis Maleck dans un bel état, dit-il en flattant de la main l'encolure blanche d'écume de mon cheval. Il lui faudra ce soir un s... coup d'étrille; mais vous vous en moquez pas mal, vous... c'est à moi la peine... Je ne serai donc jamais sous-officier pour cesser une bonne fois de manier l'étrille et la brosse!

Certes, il n'est pas dans notre pensée de chercher à excuser de pareilles actions; mais il me semble que si les marchands prenaient plus de précaution en étalant leurs marchandises et n'en laissaient souvent pour ainsi dire une partie à la disposition du premier venu, les vols seraient moins faciles et les filous moins tentés.

Avant-hier, à dix heures du matin, deux cents compagnons cordonniers, allant faire la conduite à un ouvrier de leur profession, se rendaient en ordre dans le faubourg de Vaise, lorsqu'ils rencontrèrent sur leur passage un commissaire de police qui les engagea à se disperser. Sur leur refus, procès-verbal fut dressé, et l'un de ceux qui se montraient le plus turbulent, fut arrêté; il était porteur d'une longue canne de compagnon qui fut reconnue pour être plombée.

Plusieurs jeunes filles mineures ont été arrêtées se livrant à la prostitution sur la voie publique.

Un garçon de salle nommé Pierre Lépine, et une domestique nommée Jeanne-Marie Christophe, ont été arrêtés cette semaine comme prévenus de vol et de complicité de vol.

M. FALCONNET, prud'homme, chef d'atelier, vient de publier un tableau raisonné des règlements de fabrique, concernant l'apprentissage dans cette branche importante de l'industrie lyonnaise. Ce tableau se vend au secrétariat du conseil des prud'hommes, et chez l'auteur, rue Tholozan, 20. — Prix: 50 centimes.

Nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

#### GYMNASE EQUESTRE FRANCONI.

Aujourd'hui jeudi, 13 février.

Première représentation de

LES MANŒUVRES, JEUX ET LUTTES MOZAMBIQUES, terminés par une Chasse au Tigre.

Début du cheval Abouritsha dans la haute école, en liberté.

La Cachucha, par Mme Victor Franconi.  
Pas de Trois Equestre, dansé par M. L. Franconi, Mme Bastien et Mme Antoni.

Les Quatre Epoques de l'année, par M. Bastien.  
M. Redisha, grotesque anglais.  
Yorck, cheval Irlandais, dressé par M. L. Franconi.

Le Matelot en goguette, scène comique, par M. Gilet.

Intermèdes des Clowus.

— Allons, grognard, fais-moi grâce de tes sermons; tu sais bien que je ne les écoute guère.

Et pour couper court à la conversation dont le début me promettait une avalanche d'exclamations plus grondées les unes que les autres, je lui offris un morceau d'amadou allumé pour placer sur la pipe écourtée qu'il tenait à sa bouche. Mon geste fut compris. Mon grognard aduma sa pipe, et tout entier au bonheur d'aspirer la fumée du tabac, il me laissa tranquille.

Nous marchions ainsi de compagnie, fumant tous deux et ne disant mot, lorsqu'à quelques pas devant moi j'aperçus cinq Arabes groupés en cercle près du chemin; leurs chevaux débridés étaient entravés non loin d'eux, mangeant quelques rares brins d'herbe que le soleil n'avait pas entièrement brûlés.

A leurs burnous blancs, à leurs thumaks (1) de maroquin, je jugeai que c'étaient des cheis. Je connaissais parfaitement tous les scheiks appartenant aux tribus alliées des Douairs et Smelabs. Ceux-là me parurent étrangers, et je pensai avec raison que c'étaient des Beni-Amer qui, au retour du marché, avaient fait une halte de quelques heures pour attendre leurs serviteurs qui sans doute venaient derrière nous, conduisant les bêtes de somme.

En passant près d'eux, je saisis quelques paroles qu'ils échangeaient à notre vue. La phrase qui parvint à mon oreille me donna la mesure de leur

(1) Bottes doubles que les Arabes portent à cheval.

#### Exercices divers.

Nota. — D'après la demande de plusieurs sociétés, MM. Franconi ont l'honneur de prévenir le public qu'ils donneront encore quelques représentations.

#### EXTRAIT DES JOURNAUX.

##### FAITS DIVERS.

Par ordonnance du 9 février, M. Guizot, membre de la chambre des députés, est nommé ambassadeur de France en Angleterre, en remplacement de M. le lieutenant-général comte Sébastiani.

Une feuille de Soleure annonce la mort de l'un des plus fameux voleurs de l'Europe, le nommé Jeker, décédé depuis quelques jours à l'hôpital. Le grand nombre de vols dont il s'était rendu coupable, son évasion de presque toutes les prisons de l'Europe, ses désertions de dix à douze corps militaires dans lesquels il s'était enrôlé, l'avaient entouré d'une triste célébrité. Successivement condamné par divers tribunaux, il avait encore à subir 82 années de travaux forcés lorsque la mort l'en a délivré.

Les environs de Tchernowdy, en Bulgarie, ont été le théâtre d'un crime inconnu dans notre civilisation. Le rajah Tedraka, connu par ses relations avec les brigands des Balkans, aimait avec passion la fille d'un riche propriétaire nommé Krevadji. Celui-ci, pour la soustraire aux conséquences de cet amour, s'empressa de la marier à Hadji, habitant du village de Soroka. Après les noces, suivant l'usage du pays, le mari donnait une grande fête à la famille de sa jeune épouse. La nuit venue, et au milieu des réjouissances, les brigands envahirent tout-à-coup le village; un combat acharné s'engagea, où quinze hommes perdirent la vie; le village devint la proie des flammes. Toutes les femmes ont été enlevées, et ce n'est qu'après six jours de vaines perquisitions qu'on les a vues revenir à Soroka, non sans avoir été mises à de cruelles épreuves. Mais parmi elles n'était point la jeune mariée, qui n'a plus reparu; l'infortuné Hadji, blessé dans le combat, est mort de désespoir. L'autorité locale a mis des troupes sur les traces des brigands; jusqu'ici toutes les recherches ont été vaines.

On nous écrit de Vienne (Isère):

Lundi dernier, un jeune homme de 17 ans s'étant laissé choir dans la chancée de l'usine de M.

dispositions peu bienveillantes à l'égard des spahis en général: *Roumi ben meniouk, empchi al krara*. Il me serait difficile de donner la traduction littérale de ces mots; l'oreille de mes lecteurs aurait trop à en souffrir.

— Au trot! cria-je à mon spahis. Ces gredins-là, fiers de leur nombre, nous injurient gratuitement. Il me tarde de n'être plus à la portée de leurs insolentes épithètes.

Gros (c'était le nom de mon spahis) me répondit par un juron énergique que l'on pourrait traduire ainsi:

— Ah! s'ils n'étaient pas cinq, comme je leur ferais rengainer ces paroles!

Puis nous repartîmes rapidement.

Déjà nous avions fait un quart de lieue, lorsque le bruit précipité du galop de plusieurs chevaux arriva jusqu'à nous. Je me retournai aussitôt, et vis nos Beni-Amer qui arrivaient sur nous, le fusil haut et le burnous relevé.

— Attention, Gros! nous allons avoir du nouveau.

Arrêtant en même temps nos chevaux, nous les attendîmes de pied ferme, laissant la route libre, dans le cas où mes prévisions de crainte se seraient trouvées fausses.

Cette attitude en imposa sans doute aux Arabes, car, arrivés à notre hauteur, ils prirent le pas, comme s'ils eussent voulu faire route de concert avec nous.

Lardièrre, fabricant, a été entraîné par la roue de cette usine d'où on l'a retiré horriblement meurtri et les deux jambes cassées en différents endroits. Malgré la gravité de ses blessures on espère le sauver.

#### On lit dans les journaux Anglais :

« Les lettres de Paris nous apprennent que samedi dernier les agents de la Banque d'Angleterre avaient remboursé aux banquiers de cette capitale, avec lesquels ils étaient en compte courant, un million sterling, et l'on pensait que la Banque de France avait entre les mains les fonds nécessaires pour payer aux banquiers ce qui leur restait dû. »

Un violent incendie qui a éclaté à Savannah-Mar, dans l'île de la Jamaïque, a, dit-on, détruit pour 150,000 liv. st. (3,750,000 fr.) de propriétés. On dit que le feu a été mis par les noirs.

Une loterie au profit des pauvres s'organise à Die (Drôme), son tirage aura lieu le dimanche 23 février prochain. Toutes les dames de la ville ont rivalisé de zèle pour s'associer à cette bonne œuvre et pour en assurer le succès. Les lots offerts par elles sont en partie l'ouvrage de leurs mains.

Jeudi 30 janvier, le village de Préty a été témoin d'un hideux spectacle. Une femme, nommée Mazyer, avait disparu depuis six jours; les portes et volets de sa maison étaient fermés; on crut d'abord qu'elle était allée en voyage. Cependant après beaucoup d'informations et de recherches, ses parents concurrent de sinistres soupçons sur le sort de cette malheureuse. L'autorité avertie, fit forcer la porte de son habitation; à l'odeur infecte qui se fit aussitôt sentir, on n'eut pas de peine à reconnaître qu'un cadavre en putréfaction gisait dans cette chambre. Effectivement, on trouva la veuve Mazyer dans son lit, entièrement recouverte, et tout près d'elle une marmite contenant des charbons, d'où l'on conclut que cette malheureuse s'était asphyxiée en voulant se réchauffer. Son cadavre n'était qu'une masse de pourriture qu'on s'est hâté d'enterrer.

Nous avons déjà annoncé la subite disparition d'un notaire de l'arrondissement de Lons-le-Saulnier. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet :

« Ce fonctionnaire, qui était aussi maire de sa commune, se livrait depuis quelque temps à l'agiotage et à des spéculations qui paraissent n'avoir pas été heureuses. Nous n'osons ajouter créance aux graves accusations qui circulent; des faux nombreux dont une maison de Chalon serait principalement victime, lui sont attribués; ce qu'il y a de certain quant à présent, c'est que ce fonctionnaire a pris la fuite, laissant ses affaires dans l'état le plus déplorable, et que la justice informe.

Le tribunal civil de Beauvais est saisi d'une affaire qui a trait à la question des charges, et qui prend un grand intérêt des circonstances actuelles. Un commissaire-priseur a, dit-on, vendu sa charge moyennant une somme de 45 mille francs; mais il n'y eut qu'une somme de 27 mille francs portée au traité; les 18 mille francs formant le surplus furent payés en vertu d'une contre-lettre. Ses héritiers, dit-on, demandent que le paiement de 18 mille francs soit imputé sur la dette des 27 mille francs écrite au traité.

Soixante-dix faillites ont été enregistrées au tribunal consulaire de la Seine pendant le mois de janvier; c'est six de moins que le mois de Janvier; mais par compensation, la masse des divers passifs de ces 70 faillites dépasse le chiffre énorme de 6 millions de francs. Une d'elles, la faillite du sieur Gille, entrepreneur de bâtiments, présente un passif d'un million 30 mille fr.; une autre dépasse un demi-million; enfin quatre sont au-dessus de 250 mille francs, et douze au-dessus de 100 mille francs. Plusieurs sont de moindre importance.

Voici quelle était la situation de l'ordre de la Légion d'honneur, au 1<sup>er</sup> janvier 1839 :

Grand's-croix, 96; grands-officiers, 206; commandeurs, 829; officiers, 4,491; chevaliers, 44,395.—Total 50,015 décorés.

Suivant la loi, il ne devrait y avoir que 80 grand's-croix, 160 grands-officiers, 400 commandeurs et 2,000 officiers. Dans l'état actuel des choses, on compte un membre de la Légion d'honneur par 660 individus, hommes, femmes et enfants compris.

#### On nous écrit du département de l'Orne :

« Voici une aventure qui vient d'arriver auprès de Seez. Quoiqu'elle ressemble beaucoup à toutes ces histoires de voleurs qu'on lit dans les romans, je vous la donne comme exacte.

« Vers cinq heures du soir, un individu bien vêtu se présente, la semaine dernière, chez le curé de la commune de Monney, pour lui donner des nouvelles de sa famille. On causa long temps. L'heure s'avancait; le curé engagea l'étranger à prendre un lit au presbytère. Il y avait loin pour gagner une auberge, le visiteur accepta. Vers les onze heures du soir, lorsque tout le monde eut gagné sa chambre, la servante du curé, chez qui quelques mouvements échappés à l'étranger avaient éveillé des soupçons, monte sans bruit à l'appartement qui lui avait été donné, regarde par le trou de la serrure, et l'aperçoit tout habillé et chargeant des pistolets. Elle redescend prévenir le curé, qui se lève, prend son fusil et envoie sa domestique chercher des secours et prévenir la gendarmerie. Le curé se place avec son fusil en faction à la porte de la chambre de l'étranger, qu'il ferme à double tour.

« L'étranger criant et demandant à sortir, le curé fait feu pardessus la porte pour l'intimider. La gendarmerie arrive sur ces entrefaites et fouille l'étranger, que le coup de feu avait blessé, et l'on découvre sur lui un sifflet. Vers deux heures du matin, les gendarmes se servent à diverses reprises de ce sifflet. Quatorze voleurs accourent; plusieurs ont été arrêtés, mais beaucoup aussi ont échappé aux gendarmes, trop peu nombreux. »

#### On nous écrit de Vesoul, sous la date du 6 février :

« Un événement affreux vient d'arriver en notre ville. Aujourd'hui, vers quatre heures du soir, M. Jules Bailly, fils de l'ancien notaire, et M. Léger, négociant, montaient en voiture en face de la boutique du sieur Huët, armurier, qui, dit-on, avait déjà plusieurs fois menacé ces Messieurs de les tuer. Bientôt deux détonations d'armes à feu se font entendre, et M. Bailly à l'épaule fracassée et la clavicle broyée par une balle; une autre balle a pénétré dans la poitrine et paraît avoir traversé le corps de part en part. Les blessures semblent indiquer qu'elles ont été faites par derrière. Le meurtrier est le sieur Huët, qui s'est au même instant fait sauter la cervelle avec un pistolet. On ne peut encore apprécier toute la gravité des blessures de M. Bailly, mais il se trouve en ce moment dans l'état le plus alarmant. »

Jean Moustié, condamné à mort comme parricide, par la cour d'assises de la Gironde, a été trouvé pendu, dans son cachot, au moyen d'une corde formée avec sa cravate, son mouchoir de poche, ses bas et ses bretelles, qu'il avait attachées à un barreau de fer. Le corps présentant encore quelque chaleur au moment où l'on s'est aperçu de ce suicide, on s'est empressé d'aller chercher un médecin; plusieurs saignées ont immédiatement été pratiquées, mais elles n'ont produit aucun résultat.

Un effroyable assassinat vient de jeter l'épouvante dans le canton d'Auneau (Eure-et-Loir). Lundi dernier, vers les deux heures de l'après-midi, une jeune fille, Mlle Decourtie, dont le père, riche marchand de bestiaux, habite la commune de Saint-Léger-des-Aubées, suivait le chemin de Francorville à Voise. Un particulier, qui se trouvait également sur ce chemin, s'adresse à un cantonnier pour lui demander quelle était cette demoiselle. Le cantonnier ayant répondu à sa demande en la lui faisant connaître, ce particulier le quitte, court après Mlle Decourtie, l'atteint, se jette sur elle, la renverse sur le bord d'un fossé, cherche, dit-on, à assouvir une brutale passion, lui dérobe une somme de vingt et quelques francs, puis la saisit violemment à la gorge, et l'étrangle. La lutte, à ce qu'il paraît, n'a pas été longue, car les premiers cris de l'infortunée demoiselle ayant

été entendus d'un charretier qui se trouvait à quelques cents pas de l'endroit où se passait cette horrible scène, celui-ci accourut à ses cris, et, à son approche, l'assassin prit la fuite. Le charretier se mit à sa poursuite, mais il disparut dans un petit bois. Il revint auprès de Mlle Decourtie, qu'il croyait seulement être blessée; mais il la trouva morte, et son corps déjà froid. Le charretier s'empressa de faire sa déclaration; on se mit à la recherche du coupable, qui a été découvert et arrêté le lendemain dans la commune de Santeuil. Cet homme est un enfant naturel, et habite la commune de Sours. Il avoue son crime, qu'il ne pouvait guère nier en présence des charges qui pèsent sur lui. De pareils exemples d'audace et de férocité sont heureusement rares.

Il règne en ce moment à Paris une affection qui a les caractères de la grippe, et qui commence à sévir dans tous les quartiers.

On a calculé que l'ivrognerie tue en Angleterre 50,000 hommes annuellement. La moitié des insensés, les deux tiers des pauvres, et les trois quarts des criminels de ce pays se trouvent parmi les gens adonnés à la boisson.

## THÉÂTRES.

Chut! parlez bas : le Grand-Théâtre est malade; il a mis son bonnet de nuit, et il s'est couché... en masse.... Parlez bas! il ronfle... et faites des vœux pour son prompt rétablissement.—On dit que sa maladie provient d'une masse de chauds et froids qu'il a pris dans les derniers bals masqués.—Est-il imprudent ce Grand-Théâtre!!

Au Gymnase, Carter nous montre de véritables et purs agneaux sous les apparences de tigre, de lion, de léopard, et de pan hère.—Encore, un agneau est-il toujours bête de son innocence, tandis que les animaux de Carter sont ma foi pleins d'esprit, de malice, de finesse et de coquetterie.—Pour ma part, je suis amoureux de l'air prude et calin de sa lionne.—J'aime aussi beaucoup la panthère.—Je vous le dis en confidence, car le tigre est jaloux comme... ce qu'il est.

Au Cirque, la foule est permanente.—Comment en serait-il autrement?—Pourrait-on se lasser de voir et d'admirer Mme Kennebel-Victor, M. Bastien, M. Laurent Franconi, M. Redisha, M. Gillet, Mme Laurent Franconi, et Mlle Cécile Caron, ainsi que les chevaux Simon, York et Rob-Roy, et la jument Blanche?—Pourrait-on rester insensible devant la grâce et la légèreté de la Taglioni du manège, devant les brillantes manœuvres des écuyers, la savante instruction des chevaux, et les tours de force inouis des Clowns?—Ma foi, non. Il faudrait pour cela être momie, paralytique ou atteint du spleen au deuxième degré.—Grâce à Dieu, je ne suis ni l'un ni l'autre, je suis entièrement libre de mes mains, et je m'en sers pour applaudir et pour vous engager d'aller au Cirque, si vous tenez à vous distraire agréablement.

Paul PRÉAUD.

## Coulisses.

Un jeune écrivain s'occupe dans ce moment à traduire une pièce anglaise à grand spectacle qui a été faite à Londres pour les représentations de M. Carter.— Cette pièce sera jouée au Grand-Théâtre par la célèbre ménagerie avec d'autres qui n'ont point encore paru.

\* L'indisposition de M. Siran touche à son terme; notre ténor a déjà fait sa première sortie de convalescence. Nous espérons que cela sera une raison pour engager de suite M. Levasseur pour quelques représentations.

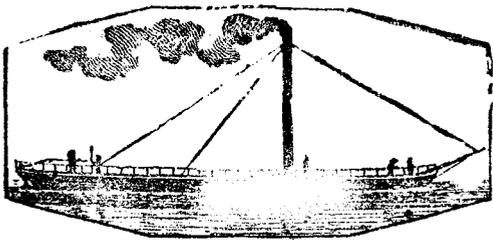
\* A la dernière représentation de MM. Franconi, plusieurs billets ont été jetés dans le cirque, et tous s'accordaient à demander que le départ de la troupe équestre fût retardé de quelques jours.—Nous avons le plaisir d'annoncer que MM. Franconi se sont empressés de se rendre à un désir aussi flatteur pour eux qu'agréable pour le public.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

JOURNAL PARAISSANT TOUS LES JOURS.

### Principes Politiques :

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.  
LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.  
LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre, et nos frontières naturelles du Rhin.  
En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON.  
On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du CAPITOLE, rue Saint-Pierre-Montmartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries *san augmentation d'prix*. (Toute demande doit être affranchie.)



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

## BATEAUX A VAPEUR

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

### PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.



Fabrique et dépôt d'ombrelles et de parapluies, à des prix très-modérés, grande rue Mercière, au coin de l'allée de l'Argue.

### COSTUMES DE BALS.

Mad. Chevalier à l'honneur de prévenir le public qu'elle tient toujours son magasin de costumes pour bals masqués et bals particuliers; elle y apportera les mêmes soins que les années précédentes. Elle demeure toujours place des Terreaux, n. 1, au 4<sup>m</sup>.

#### A LOUER OU A VENDRE.

Jolie petite maison à louer ou à vendre, située à Montplaisir, près de la Guillotière, route de Grenoble.

S'adresser à M. Rivière, au dit lieu.

On donnera toutes les facilités pour les paiements.

#### A VENDRE DE SUITE.

Un fonds de cabaret, jouissant d'une belle clientèle, situé sur le plateau de la Croix-Rousse. S'adresser au bureau du journal.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sieur Pinatel, fabricant de Navettes, demeure actuellement, côte St-Sébastien, n. 9, au premier étage.

## PARIS DRAMATIQUE.

Pièces en vente.

Le Naufrage de la Méduse, vaudev.	1 act.	5 s.
Le Camp de Fontainebleau, vaud.	1 act.	5
Le Marquis de Brancas, comédie.	3 act.	6
La Folle de Toulon, drame.	3 act.	8
Père Brice, drame.	5 act.	6
Un cœur et 50,000 liv. de rente, v.	1 act.	3
Trois Portraits même numéros, v.	1 act.	3
Les Brasseurs du Faubourg, vaudev.	1 act.	3
Une mauvaise plaisanterie, vaud.	1 act.	3
La fille du Pacha, vaudeville.	1 act.	3
Les vacances Espagnoles, vaudev.	1 act.	3
La France et l'industrie, vaudev.	1 act.	5
Belz et Buth, vaudev.	2 act.	6
Le Serment d'Ivrogne, vaud.	1 act.	3
Thimoléon le Fashionnable, vaud.	1 act.	3

Au bureau de la *Chronique Lyonnaise*, rue Mercière, 38.



### SOLLÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon.



CI-DEVANT RUE SAINT-MARTIN, n° 43, A PARIS,

Offre les mêmes bottes que l'on vend ici 24 fr. aux prix suivants, savoir :

Bottes de commande, fines ou fortes.	19 f.
Les mêmes, les prendre toutes faites.	18 »
Bottes en liège, de deux manières.	20 et 25 »
Bottes basses et mi-basses, de liège.	14 et 15 »
Remontage de bottes fines ou fortes.	15 »
Ressemelage de bottes.	6 50

Il achète et vend tout au comptant.

#### FONDS A VENDRE.

Un fonds d'aubergiste, situé à Vaise, très-bien achalandé et jouissant d'une bonne clientèle, lits montés, billard, etc., etc.

S'adresser au bureau du journal.

#### AVIS AU PUBLIC.

M. Rousseau, du Gymnase, a l'honneur d'informer le public que son magasin de travestissement pour soirées et bals, vient d'être augmenté d'un grand nombre de dominos et costumes de modes sur les gravures les plus récentes des bals de l'opéra. On pourra commander chez lui des costumes qui seront confectionnés dans les 24 heures, place du Plâtre, 16, au 2<sup>m</sup> à Lyon.

V. B. Grand assortiment de Masques.

#### MEUTE COMPOSÉE DE 12 A 14 CHIENS,

A VENDRE

En totalité ou séparément.

S'adresser à M. le comte de MONTMORT, à La Boulaye, près Toulon-sur-Arroux, ou à M. DE GEVAUDAN, à Concey par Luzy (Nièvre) (120.)



Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle située cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.

## CARNAVAL DE 1840.

Nous recommandons à nos lecteurs, le nouveau magasin de costumes de bals, pour dames, tenu par Mad. Herguez, rue de la Préfecture, 10, à l'entresol. On y trouvera dominos, habits de caractères en tous genres et dans les goûts les plus nouveaux. Mad. Herguez, se charge de faire confectionner tous les costumes qui seront commandés.



### De Poitrine.

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuisements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Stœchas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 23, à Lyon.

#### HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

## GUÉRISON

DES

### MALADIES SECRÉTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-végétal de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. — A Saint-Étienne, chez M. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

Une personne d'un âge mûr, parfaitement au courant de la comptabilité, ayant été pendant trente ans dans le commerce, désirerait trouver une place comme teneur de livres, Caissier et en général tout emploi de quelques heures de travail par jour. Il verserait au besoin quelque fonds dans un commerce qui le prendrait pour en diriger les opérations. L'honneur, la probité et les connaissances générales de la personne sont les titres principaux sur lesquels elle se fonde pour mériter de ceux qui l'occuperont une confiance entière. — S'adresser au bureau du journal. —

#### SALON EGLINTOUN.

Cours permanent de Langues vivantes, places des Terreaux, n. 4.

Quatre professeurs recommandables à tous les titres, ont eu la pensée de se réunir et d'organiser un cours permanent de langues anglaise, italienne allemande et espagnole. Nous avons assisté à plusieurs leçons, et nous pourrions porter le jugement le plus favorable sur la clarté de leur méthode, sur l'habileté de leur enseignement, si l'affluence et le choix des auditeurs; expressément de répondre à leur appel, ne témoignaient mieux que toutes nos paroles de l'excellence de l'idée qui les a inspirés.

Nous engageons donc vivement les personnes désireuses de se livrer avec fruit à l'étude des langues vivantes à se hâter. Le salon Eglintoun sera bientôt trop petit, pour contenir la foule qui se presse d'y prendre place; on peut s'inscrire tous les jours, à l'adresse ci-dessus désignée, de deux à quatre heures.